

**BUREAUX**  
 ROUBAIX. — 68-71, Grande-Rue. Tél. 237.32, 237.33 et 237.34.  
 TOURCOING. — 22, rue Carnot. Tél. 27.  
 LILLE. — 3, rue Pailherbe. Tél. 233.31.  
 PARIS. — 28, boulevard Poissonnière. Tél. Provence. 77.94.  
 MOUCRON. — 105, rue de la Station. Tél. 544.

**ANCIENS DIRECTEURS :**  
 Jean Reboux  
 Alfred Reboux  
 Madame Alfred Reboux

# Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

**C'est la publicité qui fait vendre !**

Chaque jour dans toutes les familles, les journaux vous permettent de répéter vos offres ainsi que vos arguments commerciaux.

## M. Chamberlain justifie sa politique d'accords et son programme de réarmement

Il fait allusion aux « tentatives de domination qui ne sont jamais longtemps couronnées de succès » et prononce à l'égard de notre pays ces paroles capitales :

« Nos relations avec la France sont si étroites qu'elles dépassent de beaucoup de simples obligations juridiques, puisqu'elles sont fondées sur l'identité de nos intérêts. »



M. NEVILLE CHAMBERLAIN

Londres, 13 décembre. — Voici une analyse du discours que M. Neville Chamberlain a prononcé mardi soir, au dîner jubilaire de l'Association de la presse étrangère :

Le Premier ministre a précisé tout d'abord qu'il n'avait rien d'étonnant ni de confidentiel à déclarer.

« Mon but, a-t-il poursuivi, a été constamment le même. Mis en présence d'une situation dans laquelle les relations entre l'Angleterre, d'une part, l'Allemagne et l'Italie, d'autre part, s'aggravaient rapidement, ce qui amenait une destruction progressive de la confiance de l'Europe dans le maintien de la paix, il m'apparut que deux solutions seulement s'offraient à nous. L'une était de reconnaître que la guerre était inévitable et de consacrer la totalité des énergies du pays à sa préparation. L'autre était de faire un effort prolongé et déterminé en vue de supprimer les causes possibles de guerre et d'essayer les méthodes de contacts et de discussions personnelles, tout en réarmant de façon soutenue, dans la mesure nécessaire à la restauration du pouvoir de défense que nous avions volontairement abandonné pendant de nombreuses années. »

Il y en a qui croient sincèrement que nous aurions dû choisir la première solution. Je crois que dans ce pays, ils sont une petite minorité.

« Je n'ai pas, pour ma part, choisi ce point de vue et il n'est toujours pas le mien. »

La guerre aujourd'hui diffère fondamentalement de toutes les guerres passées, en ceci que les premières et les

## LA PRESSE POLONAISE REPREND SA CAMPAGNE pour le rattachement à la Hongrie de la Ruthénie subcarpathique

Varsovie, 13 décembre. — La campagne en faveur du rattachement de la Ruthénie subcarpathique à la Hongrie, qui s'était atténuée au cours des dernières semaines, vient de reprendre dans la presse polonaise avec une intensité nouvelle.

Les journaux gouvernementaux affirment de nouveau que la situation dans ce pays est intenable.

L'Agence Télégraphique Express déclare que la famine règne en Ruthénie subcarpathique et que des dissensions profondes se manifestent au sein du gouvernement.

Selon l'Agence Pat, la gendarmerie tchèque emploierait des moyens de torture raffinés à l'égard des paysans récalcitrants.

D'autre part, le Kurjet Foranny, organe gouvernemental, prétend que des bandes de Tchèques se livrent à des provocations continuelles à la frontière polonaise.

plus nombreuses victimes ne sont pas aujourd'hui les combattants professionnels, mais la population civile, l'ouvrier et l'employé, la ménagère et — chose la plus horrible de toutes — les enfants. Et lorsque la guerre est terminée, quel que soit le vainqueur, elle laisse derrière elle une longue traînée de pertes et de souffrances que n'effaceront pas deux générations et elle « sème les dents du dragon » qui sont comme les graines de nouvelles querelles, de nouvelles injustices et de nouveaux conflits.

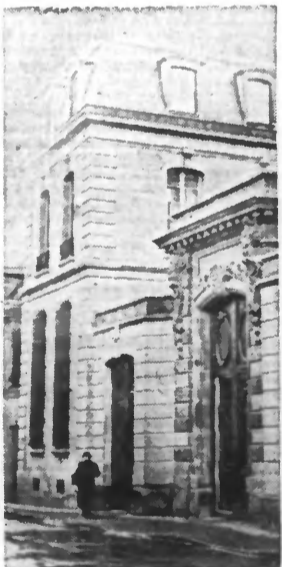
De tels risques ne doivent pas être encourus à la légère. Ils ne doivent jamais être encourus à moins que nous ne soyons convaincus que toute autre solution honorable a été essayée et jugée irréalisable.

C'est en raison de ces considérations que j'ai choisi la seconde solution et mon objectif n'a jamais varié. Le but n'est pas seulement la paix, mais la confiance dans la possibilité de maintenir la paix.

Aussi longtemps que je serai où je suis, je ne renoncerais jamais à essayer.

(Lire la suite page 2.)

## L'AMBASSADE D'ITALIE A PARIS



(Ph. Trampus.)  
L'entrée du vieil hôtel historique qui servira désormais de siège à l'ambassade d'Italie à Paris.

## Trois hommes dans un phare



Dans le phare d'Eddystone, en Angleterre, trois hommes, dont l'un était malade, ont été isolés durant trois semaines, le temple empêchant tout accostage des navires venus à leur secours. (Ph. Franco-Franco.)

## BILLET PARISIEN — La Chambre devant le budget

PARIS, 13 DÉCEMBRE (Minuit).

La Chambre a adopté mardi matin le projet tendant à accélérer l'examen du projet de budget pour 1939. Si jamais une telle procédure, qui est entrée dans les habitudes parlementaires depuis cinq ans, a eu sa raison d'être, c'est bien cette année, puisque la Chambre va commencer en séance publique l'examen du budget à deux semaines seulement de la fin de sa session. Encore, durant ces deux semaines, faudra-t-il que le Sénat délibère à son tour sur le projet budgétaire, tel qu'il lui viendra de l'autre assemblée. Et il faudra ensuite que l'accord se fasse entre le Palais-Bourbon et le Luxembourg. Si l'on veut éviter les douzièmes provisoires — et M. Paul Reynaud veut les éviter à tout prix par une politique de confiance, qui doit être d'abord une politique d'exactitude — il convient donc de hâter la discussion. Si le budget était voté par chapitres, au lieu de l'être par département ministériel, la Chambre en discuterait encore à Pâques... ou à la Trinité.

Sans doute, le Parlement était-il fondé à voir dans cette procédure expéditive une certaine atteinte à ses prérogatives, bien que le travail des commissions ait précisément pour objet un contrôle détaillé qu'il est difficile d'exercer en séance publique. Mais en admettant cette perte de prestige du pouvoir législatif, appartient-il vraiment aux socialistes et aux communistes de se livrer à des protestations véhémentes contre une méthode que les gouvernements de Front populaire ont pratiquée eux-mêmes, et qui s'impose en raison des amendements démagogiques, des tentatives d'obstruction, du bavardage enfin, dont les partis extrémistes donnent si fréquemment le triste exemple.

Cet exemple, il n'est pas nécessaire d'aller le chercher bien loin. Ce n'est pas le fait des députés marxistes, membres de la Commission des finances, si celle-ci est en mesure de présenter à l'Assemblée un budget en équilibre. Socialistes et communistes ont tout fait pour faire rejeter en bloc l'édifice budgétaire. Ce travail puérilement négatif de démolition ayant été empêché par la majorité des commissaires, l'esprit démagogique dont étaient animés les partis de l'opposition a rejilli quelque peu sur la commission qui rognait, amenuisant le projet du gouvernement, s'aperçut soudain qu'elle avait creusé un déficit d'au moins 1 milliard 200 millions ! Et encore le gouffre n'était-il pas plus profond — que parce que des mesures d'inflation déguisée, comme la refonte des pièces d'argent, figuraient dans le texte.

Il fallut une nouvelle audition du ministre des finances pour que la Commission consentit à reconsidérer toute son œuvre. C'est à l'issue d'une séance de nuit qu'elle vota par 25 voix contre 17 abstentions le budget équilibré qui est la première condition du redressement financier.

De telles variations, rendues possibles par des manœuvres qui n'ont rien de commun avec l'intérêt du pays, se produisent à la Commission des finances, c'est-à-dire au sein d'un organisme compétent. Que se passerait-il donc, en séance publique, si la démagogie de l'opposition pouvait se donner libre carrière ?

René ROUSSEAU

## Les gagnants du gros lot de la Loterie nationale ont touché hier cinq millions



LES ENFANTS DES GAGNANTS EN CONTEMPLATION DEVANT DES BILLETS DE CINQ MILLE FRANCS ! (Ph. Keystone.)

Paris, 13 décembre. — Mardi, à 11 h., les gagnants du lot de 5 millions de la 13<sup>e</sup> tranche de la Loterie nationale se sont présentés au siège des « Gueules

## L'avocat général requiert les travaux forcés à perpétuité contre la Plevitzkaïa « âme damnée du ménage... » LE VERDICT SERA RENDU CE SOIR

Paris, 13 décembre. — Au début de cette huitième audience de l'affaire de Miller, le président donne la parole à M. Ribet, conseil de Mme de Miller, femme du disparu, et de son fils.

Après avoir évoqué les circonstances de la disparition du général russe et les recherches effectuées par la Sûreté nationale au Havre, l'avocat montre que tout a été fait pour écarter la justice de la piste soviétique. Il rend responsable de cette disparition Mme Skobline, qu'il qualifie de « sinistre comédienne », et demande aux jurés de la juger sans pitié, mais aussi sans haine.

L'avocat général Flach, après une brève suspension d'audience représente l'accusée comme étant parfaitement au courant des agissements touchés de son mari.

« Âme damnée du ménage », dit-il, elle haïssait le général de Miller. Elle était au courant de son enlèvement, elle en a été la complice.

L'avocat général demande d'une voix forte les travaux forcés à perpétuité pour l'accusée.

La parole est ensuite donnée à la défense. M. Jean Schwab réclame avec émotion la justice tout simplement, « car, dit-il, il défend une cause juste ». La justice, selon lui, sera réalisée si l'on acquitte la Plevitzkaïa, qui a fait déjà quinze mois de prison préventive.

Il est 18 h. 15. Le président lève l'audience.

Mercredi, à 13 h., plaidoirie de M. Philonenko, second défenseur, puis, tard dans l'après-midi, le verdict sera rendu.

## Libres propos AU SUD-EST, DU NOUVEAU

Pour ses débuts, à Rome, M. François-Poncet a, comme on dit, du fil à retordre. L'offensive que l'Italie a brusquement déclenchée contre la France est un fait non seulement regrettable, mais dangereux pour la paix du monde.

Il détruit, en partie, le climat de détente que les accords de Munich avaient fait naître et que le voyage à Paris du ministre des affaires étrangères du Reich tendait à développer. Et le malaise international ravivé par les manifestations bruyantes de la politique irrédentiste, contrarie de nouveau les efforts de ceux qui travaillent inlassablement au rapprochement des peuples.

Et c'est le moment précis où l'Allemagne déclare solennellement qu'il n'y a plus entre la France et elle « aucune question d'ordre territorial » que l'Italie choisit pour élever des revendications totalement injustifiées.

L'opinion française, unanime, a répondu comme il fallait aux prétentions d'un fascisme qui s'autosuggestionne et s'illusionne. La Corse et la Tunisie, plus particulièrement visées par la presse romaine, ont affirmé leur loyalisme envers la France par une démonstration impressionnante. Nous n'en avions pas besoin, d'ailleurs, pour nous faire une certitude sur leurs sentiments.

Et ce sont les étudiants parisiens qui ont donné la vraie note le jour où ils ont promené dans les rues de la capitale des pancartes qui revendiquaient pour notre pays Venise, la Sardaigne et l'Éthiopie !

Mais, si chez nous, l'esprit ne perd jamais ses droits, il faut reconnaître qu'il lui est impossible de résoudre les problèmes de politique internationale, même en mettant les rieurs de notre côté.

Et c'est pourquoi nous aurions tort de confier uniquement à l'honneur le soin de défendre notre point de vue et de chercher une solution aux questions soulevées par la polémique de la presse italienne.

Car, si l'on peut opposer à celle-ci une attitude digne et ferme, il nous semblerait difficile de ne pas tenir compte d'un état d'esprit qu'on ne calmera pas en feignant de l'ignorer ou — ce qui serait plus maladroit encore — en le méprisant.

## LA COMMISSION DES FINANCES SUIT M. PAUL REYNAUD DANS SES CONCLUSIONS

Elle abandonne toutes les propositions et amendements qui risqueraient de compromettre l'équilibre du budget

Paris, 13 décembre. — Ainsi que nous l'avons relaté, en dernier lieu, M. Paul Reynaud a été entendu dans la nuit de lundi à mardi à la Commission des finances.

Il a analysé les incidences sur l'équilibre du budget de 1939, des modifications apportées par la Commission aux propositions du gouvernement.

Bref, il a indiqué que la plupart des propositions de la Commission ne répondaient pas aux principes directeurs de l'action gouvernementale et ne semblaient pas de nature à faciliter l'œuvre de redressement économique et financier en voie d'accomplissement. Elles ne donneraient, en outre, probablement pas les résultats escomptés par leurs auteurs.

M. Paul Reynaud a ajouté qu'il n'était pas opposé systématiquement à un amendement des décrets-lois mais à condition que la réduction de leur rendement fût compensée par des recettes réelles.

Pour conclure le ministre a demandé à la Commission de reconsidérer la situation et de procéder à une seconde lecture des textes dont l'application mettrait le budget en déséquilibre.

Après le départ du ministre, à 1 h. 45, mardi matin, la Commission a adopté les articles réservés de la loi des finances et examiné divers articles additionnels. Elle a rejeté par 25 voix contre 17 un article de M. Berlioz abrogeant l'ensemble des décrets-lois.

La Commission, à l'unanimité, a ensuite tenu à préciser que le traitement des parlementaires serait soumis à la perception de la contribution exceptionnelle de 2 %.

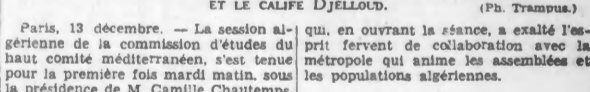
M. Jammy Schmidt, rapporteur général, a indiqué comment se présentait à ce moment l'équilibre du budget de 1939 et a demandé, en conséquence, à la Commission de revenir sur un certain nombre de ses décisions.

Celle-ci, ayant consenti à reconsidérer plusieurs de ses résolutions, a révoqué l'article additionnel de M. Berlioz, qu'elle avait précédemment pris en considération et qui tendait à la suppression du tarif préférentiel en ce qui concerne les essences et les pétroles.

Elle a renoncé de même aux amendements abaissant les droits de circulation sur les boissons, ainsi que divers autres articles additionnels.

À la suite des travaux de la Commission, le budget s'est trouvé en équilibre, un excédent de recettes de 25 millions.

## A LA COMMISSION D'ÉTUDES DU HAUT-COMITÉ MÉDITERRANÉEN



De gauche à droite : MM. LEBEAU, gouverneur de l'Algérie ; CHAUTEMPS ET LE CALIFE DJELLOUL. (Ph. Trampus.)

Paris, 13 décembre. — La session algérienne de la commission d'études du Haut-Comité méditerranéen, s'est tenue pour la première fois mardi matin, sous la présidence de M. Camille Chautemps.

## LA CHAMBRE & LE SENAT ADOPTENT LA PROCEDURE D'URGENCE POUR LA DISCUSSION DU BUDGET qui pourra donc être voté avant la clôture de la session

Paris, 13 décembre. — La séance s'ouvre à 10 h. 05, sous la présidence de M. H. Ducos. Au banc des ministres on remarque M. Edouard Deladier et M. Paul Reynaud.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à simplifier la procédure de vote du projet de budget pour 1939. M. Jammy-Schmidt, rapporteur général de ce projet fait connaître les dispositions qu'il demande à la Chambre de voter avec une majorité compacte pour répondre à l'appel du Gouvernement et de la Commission des finances qui compte que la Chambre adoptera sans retard le budget, grâce à la procédure rapide soumise à sa ratification.

M. Félix Gouin (Bouches-du-Rhône) déclare que ce projet de loi constitue un atteinte certaine aux droits et aux prérogatives essentielles du Parlement. Si le Parlement avait été convoqué plus tôt, dit-il, la Chambre aurait pu avoir un plus grand délai pour examiner le projet de budget.

Le député socialiste déclare que ses amis, après cette protestation, voteront cependant l'article unique du projet, afin qu'ils puissent, au moment de la discussion de la loi de finances, voter l'abrogation de certains décrets-lois et l'aménagement de certains autres.

M. Girard, communiste, proteste aussi contre ce qu'il appelle l'atteinte aux droits du Parlement que constitue le projet.

M. Louis Marin (Fédération républicaine) parle dans le même sens.

M. Paul Reynaud précise que le droit d'amendement restera entier comme les années précédentes. Il remercie ses collègues de ne pas voter contre le projet, en dépit de leurs réserves et de leurs protestations.

La Chambre vote ensuite l'article unique du projet de loi à mains levées. La séance est levée à 10 h. 45.